

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2026-02-18

**Lancement d'un marché public de
maîtrise d'œuvre – Aménagement du
parking des Tuileries et de la rue de la
Liberté à Genas**

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni dans l'Auditorium de l'Hôtel communautaire à Colombier Saugnieu, sous la présidence de M. Daniel Valéro.

Date de la convocation : le 18 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (38) :

M. Athenol, Mmes Auquier, M. Bousquet, Mmes Callamard, Carretti-Barthollet, Chabert, MM. Champeau, Chevalier, Collet, Mmes Deliance, Di Murro, Duboisset, M. Dubuis, Mmes Fadeau, Farine, M. Fiorini, Mmes Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Humbert, Ibanez, Jourdain, Mmes Jurkiewicz, Liatard, MM. Marmonier, Mathon, Mecheri, Mercier, Mmes Monin, Moustaid, Nicolier, Notin, Pinton, Reype-Allarousse, M. Ruz, Mme Santesteban, MM. Valéro et Villard.

Absents/excusés (2) : MM. Laurent et Lièvre.

Pouvoirs (1) : M. Laurent donne pouvoir à M. Dubuis.

Secrétaire de séance : Mme Annette Monin.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté de Communes de l'Est Lyonnais prévoit la réalisation de deux opérations d'aménagement d'espaces publics sur la commune de Genas :

- L'aménagement du parking des Tuileries et de ses abords, dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 700 000 € HT ;
- L'aménagement de la rue de la Liberté, entre la rue Victor Hugo et la rue Pierre Dupont, dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 800 000 € HT.

La réalisation de ces opérations nécessite le recours à des missions de maîtrise d'œuvre complètes.

Il est proposé de lancer un marché public de services de maîtrise d'œuvre alloti en deux lots correspondant à chacune des opérations :

- Lot n°1 : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking des Tuileries et de ses abords, nécessitant une équipe pluridisciplinaire disposant notamment de compétences en gestion du trafic routier, en voirie (structure de chaussée), en paysage et en éclairage public ;
- Lot n°2 : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Liberté, nécessitant des compétences en voirie et en aménagements en faveur des modes doux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2026-02-18

Lancement d'un marché public de
maîtrise d'œuvre – Aménagement du
parking des Tuileries et de la rue de la
Liberté à Genas

Les missions confiées correspondront à une mission complète de maîtrise d'œuvre au sens des dispositions du Code de la commande publique applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu du montant estimé des prestations, la consultation sera lancée selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code de la commande publique

Les marchés prendront effet à compter de l'ordre de service de démarrage des prestations et s'achèveront à l'issue des garanties contractuelles applicables.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°93-3280 du 29 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2019-06-26-003 du 26 juin 2019 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement d'un marché public de maîtrise d'œuvre alloti en deux lots pour la réalisation des opérations d'aménagement du parking des Tuileries et de la rue de la Liberté sur la commune de Genas, selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer les marchés correspondants ainsi que tous les actes et documents afférents nécessaires à leur exécution.


Daniel VALERO
Président,
Vice-président du Département
du Rhône,
Maire de Genas.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2026-02-18

Lancement d'un marché public de
maîtrise d'œuvre – Aménagement du
parking des Tuileries et de la rue de la
Liberté à Genas

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet www.telerecours.fr